

Proposé par l^e le Conseiller Joseph Delisle
secondé par —, — Jules Brassard
que le conseil a pris connaissance de la lettre de M^r Brag
Bigras du 9 Décembre 1918, mais qu'il ne peut prendre cette
question en considération qu'à moins que M^r Bigras
ne fasse une déclaration documentée sous serment
devant un juge de paix.

faute 23.11.18

J.S.

Adopté unanimement
Proposé par l^e le Conseiller M. Labelle
secondé par Jos. Delisle
que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Lévesque
Secrétaire

X

Adopté unanimement
P. E. Angot Main
X

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle

Je soussigné J. Simard, ayant été nommé par commission
électorale à l'Élection Municipale de 1919, jure sur le Sainte
évangile de remplir bien fidèlement et impartiallement les
devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement
ainsi que Dieu me soit en aide
Assurément devant moi à Labelle le 8^{me} Janvier 1919.
Joseph Simard

Jules Lévesque
c. c. s.
pour le district de Montcalm

Canada
Province de Québec Municipalité du Village de Labelle
District de L'Assomption Cet avis public est par les présents donné par Jules Léonard Séguin, brieux et
Président de la dite Municipalité, Président de l'Election municipale de 1919.
nommé à cette charge par résolution passée au conseil à la session du
2 Décembre 1918, que la mise en nomination pour la place de maire
du Village de Labelle en remplacement de l'^r P.-E. Forget sortant le chay
pour cette de conseiller en remplacement de Messieurs Mathieu Labelle
W. Machallé et Thoma Labelle sortants de charge
aura lieu le Mercredi 8 Janvier 1919 entre dix heure et midi
à la Salle publique du Village de Labelle.
Et que si à l'expiration du délai fixé pour la présentation
de candidats, il y a plus que le nombre voulu de candidats
à élire pour les dits charges, jordonne que la votation se fasse
le Lundi 13 Janvier de 8 heures du matin à 6 heures du soi
à la dite Salle publique du Village de Labelle.

j'ai nommé ses commissaires M^e J. Simard comme son
secrétaire d'élection.

Donné à Labelle ce 28^{me} jour de Décembre 1918

Jules Ledoux
Secrétaire
Président d'Elles

Province de Quebec,

MUNICIPALITÉ D. M.

Villaf. & Labellu

Je, soussigné, Jules Leclercq domicilié
dans Valabre, étant dûment assermenté dépose
et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits
suivants, savoir: Sur la façade de l'Eglise Catholique de la dite Caisse de Valabre et du Larzac,
façade de la Salle publique le 28^e jour du mois
de Décembre 1910 entre 9 et 12 heures
de l'après midi, et en le lisant à la porte de la dite Eglise, à l'issue du service divin du matin,
le 29^e jour de Décembre 1910 étant le dimanche suivant
immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce 30^{me} jour
du mois de Décembre Mil neuf cent dix-huit

John Leibius
Postman
Post Office

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec A une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité du district de Montcalm Village de Labelle tenue le huitième jour de janvier 1919 à dix heures moins Labelle 2^e Div^e du matin à la Salle Publique de la municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par M. Léonard Secrétaire trésorier President d. Electioz le vingt huitième jour de Décembre 1918 dûment publié en la dite municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexés au présent procès verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit conseil. Sous la Présidence de M. Léonard Secrétaire trésorier President d. Electioz nommé à cette charge par résolution passée au conseil à la session du 2 Décembre 1918.

Adamant l'heure de dix heures du matin le President d. Electioz fait lire l'avis donné pour la présente Election, déclare l'assembliée ouverte et reçoit tous les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme :

- 1^e Maire en remplacement de M. P. E. Forget sortant de charge
- 2^e Conseillers en remplacement de M^r Mathieu Labelle, W. Machabé & Thos. Labonté tous trois sortant de charge

Advenant l'heure de midi le President déclare l'assambliée close ont été mis en nomination pour la place de Maire du Village de Labelle Monsieur P. E. Forget marchand de Labelle proposé par Messieurs Joseph Ménard, Charles Martin, Arthur Hantel, Achille Monette, Ovide Daoust, William Lake, Noïse Ménard, Thomas Lalonde, Fidimce Mayer, A. Dumoulin, Jérôme Valiquette, Eug. Daniel, Eug. Ditchotte, Joseph Valmont Hantel, W. Machabé et Philipe Corriveau.

et Monsieur James M^r Gibbons, marchand de Labelle, proposé par Messieurs Paul Brizard et Alfred Hantel.

Objecté par M^r P. E. Forget à ce que M^r James M^r Gibbons soit mis en nomination à une charge municipale parce qu'il occupe déjà une charge dans le conseil et que de plus il a un contrat avec la municipalité et en reçoit des revenus, ayant plus que le nombre voulu de candidats à être pour la dite charge de Maire. Jordonné que la votation se fasse le lundi 13 Janvier 1919 entre huit heures du matin et six heures du soir à la Salle publique du Village de Labelle.

Ont été mis en nomination pour les 3 places vacantes de conseiller municipal du Village de Labelle

- 1 Monsieur Thomas Labonté Bourgeois de Labelle. proposé par Messieurs Joseph Minard Arthur Hankel et P.E. Forget.
- 2 Monsieur Mathias Labelle Marchand de Labelle. proposé par Messieurs P.E. Forget Joseph Delisle et Thomas Labonté.
- 3 Monsieur William Lake journalier de Labelle proposé par Messieurs Charley Martin et Arthur Hankel.
- 4 Monsieur Wilfrid Machabé forgeron de Labelle proposé par Messieurs Joseph Minard et Louis Valiquette

Ayant été mis en nomination plus de candidats qu'il y en a à élire pour les 3 places vacantes de conseiller j'ordonne que la votation se fasse le lundi 13 Janvier 1919 entre huit heures du matin et six heures du soir à la Salle publique du Village de Labelle.

Donné à Labelle ce 8^e jour de Janvier 1919

Jules Ledoux
Secrétaire
Président de l'Assemblée

Assemblée publique des électeurs municipaux du Village de Labelle tenue à la salle publique du Village le 13 Janvier 1919 afin de procéder à l'élection du maire et de 3 conseillers, tout d'abord sous la Présidence de Jules Ledoux Secrétaire de la Municipalité du Village de Labelle nommé à cette charge par résolution passée en conseil à la séance du 2 Decembre 1918 à huit heures du matin le Président faisant par son Secrétaire d'élection l'avisement de ce dernier et l'avis de l'élection et déclaré le bulletin ouvert :

Advenant 8 heures de 8 h du soir le 13 Janvier 1919 fini clos l'assemblée et compilé le nombre de voix qui se sont présentées au nombre de 106, un votant a été absent et a refusé de voter. Il y a donc 104 votants pour la place de maire. 56 voix ont été données à M. James Mc Gibbon et 48 ont été données à M. P.E. Forget, en conséquence je déclare M. James Mc Gibbon élu maire du Village de Labelle avec une majorité de 8 voix.

Pour l'élection de conseillers il y a eu 104 bulletins dont un bulletin nul.

M. Labonté a obtenu 61 voix.

M. Labelle 76 "

Mme Lake 63 "

M. Machabé 78 "

Le résultat des élections conseillers du Village de Labelle Messieurs Mathias Labelle

Mme Lake et M. Machabé

Canada

Municipalité du Village de Labelle.

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du Village de Labelle district de Montcalm tenue à la salle ordinaire des séances le 7 janvier 1919 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du rôle municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents monsieur le Maire P. E. Forget et messieurs les conseillers Jules Brassard Joseph Delisle Mathias Labelle W. Marshabbi Alfred Martel et Chas. Labonte formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Martel
Secondé par - " - Joseph Delisle

d'accepter et signer les minutes des séances des 2 et 21 Décembre dernier sauf à amender la résolution du 21 Décembre rectifiant le nom de M^e William Morinville comme locataire de M^e J. B. Marinier en substituant son nom du rôle d'évaluation pour la raison qu'il n'est pas résident chez M^e J. B. Marinier.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Delisle
Secondé - " - Jules Brassard

que le rôle d'évaluation soit arrondi comme suit:

X	145	Remplacer le nom de Sinai Boivin par celui de Joseph Côté comme propriétaire	✓
X	159	Dire que Alfred Martel soit celui de Joseph Valmont Martel - " -	✓
X	161	Entrez le nom de Ernest Millyon comme locataire de Silvain Campeau	✓
X	116	Rodrigue Demoulie " Adolphe Godbout	✓
✓	142	Albert Cassidy " Emery Godard Père	✓
X	145	Joseph Francoeur " Joseph Côté	✓
X	167	Godfrid Padquette " E. Giguere	✓
X	176	Joseph Paradis Langlois " M. Gibby	✓
X	181	Jeanvier Belisle " Denis Martel	✓

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Martel
Secondé par - " - Mathias Labelle

que la résignation de M^e J. M. Gibby comme évaluateur du Village de Labelle soit prise en considération à la séance prochaine

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Jules Brassard
Secondé par M^e Joseph Delisle

que les conseils ci-dessous soient acceptés et prisés.

394 à Louis Valiquette pour la C^o mis de la neige sur le pont

2.00

" " sable le trottoir en face de l'os. Côte

1.50

4068 " " sable le trottoir de l'Hôtel

1.50 5.50

" " comme gardien des personnes placardées pour cause de la grippe.

32.50

226 au Dr A.A. Dufresne. pour 1^{re} Visite aux supposés malades atteints de la grippe. et affiches -

17.-

(Adopté unanimement.)

Proposé par M^e le Conseiller Jules Brassard

Secondé par M^e Alfred Martel

que la bâche soit levée

(Adopté unanimement.)

Jules Brassard
Secondé par

James Mc Giffen
H. air

je l'assure devant J. Mc Gibbon ayant été durant élu maire de la
Municipalité du Village de Labelle jure sur le Sainte Evangile
de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au
meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que
Dieu me soit en aide.

assermenté devant moi à Labelle James Mc Gibbon
ce 23^e jour de Janvier 1919

Jules Ledoux
C.C.S.
pour le district de montcalm

je l'assure devant Mathias Labelle marchand du Village de Labelle ayant été durant élu
maire de la Municipalité du Village de Labelle jure sur le Sainte evangile de remplir bien
et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma
capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

assermenté devant moi à Labelle ce

Mathias Labelle

Jules Ledoux
C.C.S.
pour le district de montcalm

je l'assure devant William Lake journalier du Village de Labelle ayant été durant élu
conseiller municipal du Village de Labelle jure sur le sainte Evangile de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur
de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.
assermenté devant moi à Labelle ce

W.P. L. Oll
jour de février 1919

Jules Ledoux
C.C.S.
pour le district de montcalm

je l'assure devant Wilfrid Marchalbe forgeron du Village de Labelle ayant été
durant élu conseiller municipal du Village de Labelle jure sur le sainte
Evangile de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au
meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide
assermenté devant moi à Labelle ce

Kiffred Marchalbe
3^e jour de février 1919.

Jules Ledoux
C.C.S.
pour le district de montcalm.

Canada
Province de Québec
district de Montcalm
comté Labelle
num

Municipalité du Village de Labelle

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 3 février 1919 à 8 heures du Soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents pourvu le Maire James Mc Gibbon et les autres les Conseillers. Jules Brassard, Joseph Delisle, Wilfrid Machabé et Alfred Nault formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par l'^e le Conseiller Jules Brassard
Secondé par " Joseph Delisle
que les minutes de la séance du 7 Janvier dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller Joseph Delisle
Secondé par " Jules Brassard
que la démission de l'^e James Mc Gibbon comme évaluateur soit acceptée

Adopté unanimement.

Demande de qualification du maire et des six conseillers est faite par écrit et déposée devant le conseil par M^r Labo et lue par le Secrétaire trésorier à haute voix.

Proposé par l'^e le conseiller Wilfrid Machabé
Secondé par " Joseph Delisle

que le nom de M^r Moranville soit rendu au docteur E. Valadon comme locataire du B.ⁿ 100
de M^r Bon-Denier soit remplacé par celui de Joseph Baume pour l'Emp^t 1190

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. Delisle
Secondé par " Jules Brassard

que le conseil délegué M^r le Maire, M^r Gibbon et l'^e le Conseiller Alfred Nault pour aller visiter l'about du pont côté nord de la Rivière, pour voir ce qu'il faut pour le réparer convenablement au printemps. et en faire appeler de bois au bureau du conseil qui demandera les prix à différents menuisiers et aussi les faire recevoir, convoquera une assemblée spéciale.

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Hantel
 Secondé par " M^a Invachabé
 fait le 6.2.19
 que le secrétaire trésorier se renseigne quelle sont les différents
 institutions qui pourraient recevoir M^r Papineau, quel devrait
 leur faire et en faire rapport au conseil

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Joseph Delisle
 Secondé par " Alfred Hantel
 que la demande de M^r Jules Brassard pour avoir de la clôture sur sa
 propriété partant du lot 24 B à aller au lot 1^C soit prise en
 considération.

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Hantel
 Secondé par " Joseph Delisle
 que le secrétaire trésorier demande à M^r P. Morissette comment et par qui
 l'Annonciation a pu obtenir de secours financiers du Bureau d'Hygiène
 pour défrayer les dépenses ou partie des dépenses occasionnées par l'épidémie
 de la grippe Espagnole.

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Joseph Delisle
 Secondé par " Jules Brassard
 que M^r Alfred Hantel soit nommé pro maire

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Hantel
 Secondé par " Joseph Delisle
 que M^r Olivier Racicot soit nommé auditeur des livres de la
 Corporation pour l'année 1918 et qui lui soit payé 5^o pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Jules Brassard
 Secondé par " Joseph Delisle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

Payé le 11.1.19	P à P. E. Forget pour fournitures pour le Bureau de votation	\$ 4 ⁵⁰
	P au Président d'Élection	, 5.00
	P au Secrétaire d'Élection J. Simard	, 2.00
	P au Constable spécial All. Hantel	, 2.00

à suivre.

a Louis Vachonette par la Corporation pour avoir mis de la neige sur le pont les 8, 16 et 24 Janvier 1919	2.50
par J. A. Rioux pour avoir débordé sa frontière le 10.1.19 - 0	0.25
par Bapt. Lachance " b. 10, 18 et 23.1.19 et 3.2.19	2.25
par P. E. Forget " le 10.1.19	0.25
Ed. Laurin " "	0.25
Louis Langlois " "	0.25
ad. Proost. b. 10, 18 et 23.1.19 et 3.2.19	2.00
	7.75

Adopté unanimement.

Proposé par l'le Conseiller Joseph Delisle
Secondé par Jules Brassard
que la séance soit levée

Jules Brassard
Secrétaire

James Mc Gibbon
Maire

Canada

Province de Québec
district de Montcalm
comté Labelle.

Municipalité du Village de Labelle.

A une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 15 février 1919 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Jules Brassard, Wilfrid Machabé et Alfred Nantel formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par l'le Conseiller Jule Brassard

Secondé par Alfred Nantel

que les minutes de la séance du 3 février 1919 soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Le 13-3-19

Proposé par M^e le conseiller Jules Brassard
 secondé par Alfred Hantel
 que les démissions comme conseillers présentées au conseil
 par Messieurs Jos. Delisle et Mathias Labelle soient acceptées par
 le conseil

Adopté unanimement

Proposé par M^e le conseiller Alfred Hantel
 secondé par M^e. Machabbi
 que le conseil ayant pris connaissance des différents
 renouvellements reçus au bureau du Conseil pour la fourniture
 du bois nécessaire à la réparation de l'abut du pont côté
 nord de la Rivière Rouge, accepte l'offre la plus basse et
 qui est celle de M^e J.B. Paradis en conséquence le Secrétaire
 et chargé de commander à M^e J.B. Paradis.

1000 pieds madrier fraîche de 3" tancé (mesure de madrier)
 et 1 morceau de fraîche (pas d'épinette) de 16' long, 8" x 10"
 à raison de 25^e le mille pieds mesure de planche rendu au plus
 tard pour fin Avril dans la cours de M^e W. Machabbi lequel se
 chargera en temps voulu de rendre ce bois gratuitement
 à l'abut du pont côté nord de la Rivière Rouge.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le conseiller Alfred Hantel
 secondé par Jules Brassard
 que la séance soit adjournée à Samedi prochain 22 courant

Adopté unanimement.

Jules Brassard
 Secrétaire

James M^g Gibbons
 Maire

Canada

Province de Québec
district de Montcalm
comté Labelle

Municipalité du Village de Labelle

À une session spéciale du Conseil municipal du Village de Labelle conformément à l'afournement en séance du 15 courant, tenue à la salle ordinaire des séances le 22 février 1919 à 7 $\frac{1}{2}$ heures du Soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laduelle session sont présents :

Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Jules Brassard, Wilfrid Machabé et Alfred Nantel formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil Statue et ordonne la résolution comme suit :

Proposé par M^r le Conseiller Jules Brassard

Secondé par — — — Alfred Nantel

que Monsieur Joseph Delisle soit nommé conseiller du Village de Labelle en remplacement de lui même

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par — — — Jules Brassard

que M^r Arthur Alarie cultivateur du Village de Labelle soit nommé conseiller municipal du dit village de Labelle en remplacement de M^r Mathias Labelle d'missionnaire

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Jules Brassard

Secondé par — — — Wilfrid Machabé

que le conseil charge le Secrétaire trésorier d'accuser réception de la lettre de M^r P. Morrisette du 19 courant contenant un chèque de \$46.67 pour retrait de l'emplacement N° 286 du Village de Labelle et de l'informer que la municipalité du Village de Labelle a vendu ses droits sur cet emplacement à M^r Arthur Alarie par contrat passé le 7 Mai 1917

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Alfred Nantel

Secondé par — — — Jules Brassard

L'ommissance et prise de la demande de licence d'hôtel pour la vente de boissons alcoolisées. proposée par M^m M^r Alfred Nantel cette demande

av. 24.2.19

JF

av. 24.2.19

JS

fat 24.2.19

me examiné à la session générale du 3 mars prochain

(Adopté unanimement)

Proposé par l^e le Conseiller Alfred Hamel

Secondé par Jules Brassard

fait 21. 2. 19

d^e -

que le Secrétaire Trésorier écrive à l'Hon. Trésorier de la Province de Québec
à l^e le Recepteur du Revêne Mr. Ouellette pour savoir si le Conseil
a le droit d'accorder des licences d'Hôtel pour la vente de boissons
mivrautes d'ici au 1^{er} mai prochain

(Adopté unanimement)

Proposé par l^e le Conseiller Alfred Hamel

Secondé par -- Jules Brassard

que la séance soit levée

(Adopté unanimement)

Jules Lédoix
Secrétaire trésorier

James McGibbon
Maire

Je soussigné Joseph Delisle, foreman du Village de Labelle ayant été dément
nommé Conseiller du Village de Labelle jure sur les saints Evangiles
de remplir bien et fidèlement le devoir de ma charge au meilleur
de mon jugement et de ma capacité. Ami que Dieu me soit en aide
Assormant devant moi à Labelle

1^{er} jour de Mars 1919.

Joseph Delisle

Jules Lédoix
C. C. S.

pour le district de Montcalm

Je soussigné Arthur Alarie Cultivateur du Village de Labelle ayant
été nommé Conseiller Municipal du Village de Labelle jure solennellement
que je remplirai avec honnêteté et fidélité le devoir de cette charge au
meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ami que Dieu me soit en aide
Assormant devant moi à Labelle

4^{me} jour de février 1919.

Arthur Alarie

Jules Lédoix
Secrétaire trésorier

Canada

Province de Québec
district de Pont-Claire
et Labelle 3^e arrMunicipalité du Village de Labelle

À une session générale du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la Salle ordinaire des séances le 3 mars 1919 à 8 h du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire J. Mc Gibbon et messieurs les Conseillers Jules Brassard, Joseph Delisle, Arthur Alarie, Wilfrid Machabée et Alfred Rantel formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire. Il est ordonné et statué que ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit :

Proposé par l'^e le Conseiller Jules Brassard
Secondé par " Alfred Rantel

que les minutes des séances des 15 et 22 février dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le Conseiller Jos. Delisle

Secondé par " Alfred Rantel

que la démission de l'^e A. Alarie comme gardien d'œufs soit acceptée

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Rantel

Secondé par " Wilfrid Machabée

que le conseil a pris connaissance de la plainte de mademoiselle B. Lemaire relativement aux billots que l'on décharge du haut des terrains de l'^e Despaz et Proost ce qui est d'abord un dommage public et que si plus des billots obstruent la rue, le conseil décide que le Secrétaire trousseau donne avis à l'^e Joseph Paradis, bûcheron et à l'^e Omer Cusson, entrepreneur du charriage des billots dont on se plaint de ne pas avoir obtenu la rue conduisant chez l'^e B. Lemaire, ladite rue est déjà bloquée à l'heure qu'il est et d'avoir à la débloquer demain mardi sans faille et de tenir la dite rue ouverte en tout temps et à défaut de ce faire le conseil fera faire l'ouvrage aux frais des contracteurs.

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le Conseiller Alfred Rantel

Secondé par " Jos. Delisle

que la démission de conseiller municipal donnée par l'^e W^e Lake soit acceptée

Adopté unanimement.

at. le 4. 3. 19

X

at. le 4. 3. 19.

Proposé par l^e conseiller Alfred Hantel
Secondé par - - Jules Brassard

que le conseil renvoie la demande de licence d'Hotel pour la vente de boissons envoiante présentée par M^e Hantel, le dit conseil n'ayant pas le droit d'octroyer telle licence

Proposé par l^e conseiller Joseph Delisle Adopté unanimement
Alfred Nantel

que le conseil charge le Secrétaire trésorier de voir monsieur le juge major pour examiner avec lui la question de Dame M^e Papineau et en arriver à un résultat à une solution définitive de cette affaire
Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Alfred Hantel

Secondé par - - Joseph Delisle

que le gardien d'asphodèle voie à ce que les gens ne fassent pas courir à pleine chaliflèvre, constamment l'eau de l'asphodèle et les personnes qui se sitent continuent sur leur flancs l'eau

Adopté unanimement

Proposé par l^e conseiller Jules Brassard

Secondé par - - Alfred Nantel

que les officiers de la corporation soient nommés comme il suit

Secrétaire de police Louis Lalonde en remplacement de lui-même pour les 2 côtés de la Rivière

Secrétaire adjoint Joseph Lamy

Secrétaire d'ordre Alfred Nantel et Martin Gibert à droite

Secrétaire à l'extérieur Alfred Nantel et de lui-même

Secrétaire à l'intérieur B. Paradis et Alfred Simard

Secrétaire à l'attente Alfred Nantel et J. Mc Gibbons

Adopté unanimement

Proposé par l^e conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par Alfred Hantel

que le nom de M^e Albert Monette soit remplacé au rôle d'Évaluateur par celui de l'abbé L. Denis (R. du Soleil)

Adopté unanimement

Proposé par l^e conseiller Joseph Delisle

Secondé par Wilfrid Machabé

M^e Machabé étant présent à la séance avoir à l'^e échéance du 30 Avril prochain
av. 1.3.19. le mandat en est actuellement signé le moins de l'asphodèle
Adopté unanimement

Proposé par M^e le conseiller Alfred Hantel
Secondé par J. Joseph Delisle
que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

397 à Ch. Martin fils par la Corpo ^{re} " loyer du magasin de l'ajusture du 1 ^{er} oct. 18 au 28 février 19	10.00
302 à P. R. Richard pour avoir tiré de la neige dans le pont le 3.3.19	1.00
394 à L. Valiquette pour la C ^o Sable & trottoir en face de la Poste le 4.2.19	0.50
me " " 4.3.19	0.50
me " " mis de la neige sur le pont. 13.2.19	0.75
291 à Alfred Lacelle, Sable & trottoir le 4.2.19	0.15
406 à Ch. Martin & C ^o - Sable & trottoir Hotel le 4.2.19 - le 1.3.19	1.00
402 à Luc Proost. Pillier la neige devant la gare le 17.1.19, 8.2.19, 24 et 26.2.19	3.25
403 à Jeanne Gaudreault. Côte Lovell	0.50
256 à G. Morel. Déblaiement embâcle canal chemin de l'Eglise	1.00
299 à C.P.R. déblai neig. coté Lovell. 26.1.19 - 1.3.19	1.40
238 à Em. Godard P ^{re} sotrottoir 26 B.	0.50
410 à Josette Belisle " 27 A	0.75
336 à M. Dumas par la C ^o Bulletin de vote	\$ 10.30
P. à James Robertso ⁿ dye 39° 51' - boute - couplage lime 25	3.50
226 au D. Dufresne par J. J. Lacombe. son compte de tenu professionnel (grille)	7.12
	31.25

(adopté) unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Hantel

Secondé par -- Wilfrid Machabé

que l'Inspecteur de voirie ici présent avise à l'Intérieur au canal du chemin de l'Eglise à déblayer leur part de canal respectives de sud et à défaut de ce faire, que l'Inspecteur fasse l'ouvrage lui-même aux frais de l'Intérieur, qu'il voie également M^e Baum, M^e J. B. Richet & M^e Laniel, pour qu'ils écouent leurs réaux

(adopté) unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Hantel

Secondé par -- A. Alarie

que la séance soit adjournée au samedi 15 et à 7/1 h du soir

Jules Fedoux
Senat. b. 1900

(adopté) unanimement
James Mc Gibbon
Maire

Canada
Province de Québec
District de L'Assomption
Village de Labelle 2^e division

Municipalité du Village de Labelle.

À une session du conseil municipal du Village de Labelle, comme suit à l'affournement en séance du 3 Comptant, tenue à la salle ordinaire des séances le 15 mars 1919 à 7^h 30 de l'heure du Soir Conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire J. M. Gibbons et Messieurs les conseillers Jules Brassard Joseph Delisle, Arthur Alarie, Wilfrid Machabé et Alfred Mandel formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Mandel
Secondé par , Wilfrid Machabé

av. 17.3.19

que le Secrétaire trésorier donne avis à l'^e Joseph Papineau d'avoir à comparaître devant lui ^{à son bureau} dans les 8 jours pour s'entendre faire part des conséquences qui pourraient survenir si l'il se refusait de pourvoir aux besoins de sa veuve mère et à défaut pas lui de comparaître suivant l'avis donné ou à remplir ses devoirs filiaux, le conseil prendra les procédures nécessaires contre lui suivant la loi

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Mandel
Secondé par Jules Brassard

que l'^e Damasse Labelle soit nommé conseiller municipal du Village de Labelle en remplacement de l'^e W. Lake démissionnaire.

Adopté unanimement

l'^e D. Labelle étant présent à l'assemblée prie son serment et prend son siège

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Mandel

Secondé par -- Jules Brassard

av. 17.3.19 que le Secrétaire trésorier soit autorisé à payer les taxes d'Eglise à ce jour sur l'emplacement que le Conseil a acheté de l'^e J. A. Bigonnesse \$16.96

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par -- Joseph Delisle

que le Secrétaire trésorier donne avis par lettre enregistrée à l'^e Forget que le Conseil proteste contre la manière et l'endroit où ses billets sont déchouqués dans les environs du moulin de l'^e John Vallée dans le Village de Labelle surtout sur la côte des terrains des M^r Provost et Dauphin et que le conseil

av. 17.3.19 X

le rendra responsable des accidents qui pourraient survenir à la fonte ou après la fonte des neiges et que de plus que l'Orgeot ait à débarrasser le plus tôt possible les billots déchargeés dans la partie du bas de la rue du Dépot.

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller Wilfrid Marchal

Secondé par —— Joseph Delisle

Que l'Inspecteur de Voierie Louis Valiquette voie à qui appartiennent les billots qui sont déchargeés dans le chemin de Roi à la Quinn Sidings et que le Secrétaire trésorier informe les propriétaires reconnus d'avoir à claire le chemin convenablement.

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Mandel

Secondé par —— Joseph Delisle

Que le Secrétaire trésorier demande au Successeur de feu M^r C. de Martigny soit il y a une action de faire par la Corporation du Village de Labelle contre M^r Church & Co Ltd pour le montant de \$ 198., et si la chose n'a pas été faite de ne rien en faire sans ordre du Conseil

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le Conseiller Wilfrid Marchal

Secondé par —— Alfred Mandel

que le Secrétaire trésorier envoie à M^r W. Lalonde avocat à Mont-Tremblant nous lui demander où en est l'affaire du Règlement n° 21 et qu'il ait l'obligeance de nous envoyer la copie de son plaidoyer de suite

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le Conseiller Alfred Mandel

Secondé par —— Arthur Alarie

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Fedoux
Secrétaire*

*James McGibbon
Maire*

monsieur le maire James Mc Gibbo et plusieurs les Conseillers
Maurice Brassard, Arthur Alarie, Wilfrid Machabé et Damase Labelle
formant quorum sous la Présidence de monsieur le Maire
est ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonné par
résolution comme suit:

Proposé par l' le Conseiller Jules Brassard
Secondé par Arthur Alarie

due le minimum des séances de 3 et 15 mai

que les minutes des séances des 3 et 15 mars dernier soient acceptées et signées.

Adopt unanimous.

Proposé par le Conseiller W. Machabbi

Secondi han Damase Labelle

que la réclamation de l' *Dolphis Paradis* est prise en considération
que *Dolphis Paradis* fasse son compte en détail et le fasse parvenir
au Secrétaire trésorier lequel de son côté le soumettra à ^{l'avis de} M^r. P. Nantel.

Adopted unanimously.

Propose par le Conseiller A. Alarie

Secondo rat W. machabbi

que Jules Brassard profitant de son voyage à Montréal soit chargé
par le Conseil d'aller voir Mr Church & Son & Co et prendre arrangement
avec eux re chemin Gauthier et en faire rapport au Conseil

• Adopted unanimously

Prodrie nos ff^e le Comte de Sule. Brussaud

because his " W. machabbi

que le rôle d'évaluation soit amélioré comme suit:

Remplacer le nom de Ch. Martin fils par celui de J. J. Bécler le Jeune
Church & Son par celui de Chez Riordon Pulp & Paper Co.
pour les n° 5, 84 - 99, 100, 101, 103, 104, 107 à 113 et 197

Adolfus Wisconsin

Proposé par l^e le Conseiller Damasse Labelle

Secondé par " W. Machabbi

que M^r Thomas Labonté soit chargé d'arranger les châssis à la maison du conseil d'y poser des vitres. M^r L. Valiquette devra enlever les châssis et les porter chez M^r Labonté et de les reposer ensuite que M^r J. B. Gagnon soit chargé de l'ouvrage du sous-sol, remettre la maison d'aplomb, remplacer les sols defectueux & qu'il voie quels sont les morceaux qui lui seront nécessaires, en remettre la note au Secrétaire trésorier qui la commandera immédiatement.

Proposé par l^e Adopté unanimement.

le Conseiller W. Machabbi

Secondé par Arthur Alarie

que l'Inspecteur de voirie répare immédiatement le trottoir de la côte basse. qu'il prenne la terre en bas

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le Conseiller W. Machabbi

Secondé par Damasse Labelle

que M^r Selvani Campeau soit chargé de remettre à neuf l'about du front côté nord de la route rouge, la somme seront payées à raison de \$0.25 de l'heure.

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par W. Machabbi

du mardi 5.6.19. que le Conseil municipal du Village de Labelle autorise M^r J. B. Marinier barbier, successeur de M^r A. Morinville à continuer à tenir la salle de Pool qui existe chez lui depuis plus de vingt ans.

Adopté unanimement

Proposé par l^e le Conseiller W. Machabbi

Secondé par J. B. Brassard

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à déposer les fonds de la municipalité du Village de Labelle à la succursale de la Banque provinciale de Labelle, et soit autorisé également à signer les cheques en sa qualité de Secrétaire trésorier de la dite municipalité

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par Arthur Alarie
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
 à J. B. Paradis par la Corporation Bois pour le Pont.
 2021 pieds madrier de 3^e friche (mure en planche)

2794 429	1 ^e morceau de 8x10' x 16'	86.60
1120 48	à Paul Brassard par les lots 23 ^B et 2 ^C ouvrir chemin d'hiver	3.50
3941 à Louis Valiquette pour déblayer la neige déblay. x 3		
2707 à L. Chétien Jauff.		2.60
4071 . Id. Provost		10.70
nn . Corporation neige sur le pont - cot. for. Côte	1.80	
4661 . H. Marquis & C ^o Hotel		4.35
4191 . hup. Paquin		7.60
1991 . C.P.R		0.75
4101 . Josith Belisle		1.25
1121 . J. M. Gibbons		0.50
2731 . Henry Godard Père		1.80
4201 . Ed. Laurin		1.65
2561 G. Hoold		1.00
4071 G. Charlevoix fils		0.50
2651 J. D. Fraser		0.60
4151 P. E. Forget (Portier)		0.50
4241 J. Belcourt		0.50
4271 M. Baum		0.15
3941 à Louis Valiquette par la Comp ^t Eclairage. du Pont		34.95
nn Degels bâtonniere		3.60

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Damasse Labelle

Secondé par Jules Brassard.

que le gardien d'asphalte L. Valiquette place l'eau chez M^r Minard sur une longueur maximum de 500' pour aller sur sa terre lot 2^C aussitôt qu'en faire se peut.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller A. Alarie

Secondé par W. Marchabie

que la Siana soit levée

Jules Leclerc
Sec. m^r

Adopté unanimement
James M. Gibbons
et Alarie

Canada

Province de Québec

district de Montcalm à une session générale du conseil municipal du Village de Labelle
 de Labelle 2^e Div^{re} tenue à la salle ordinaire des séances le 5 mai 1919 à 8 h³⁰
 du soir conformément aux dispositions du code municipal
 de la Province de Québec à laquelle session sont présents
 Monsieur le Maire James M^r Gibbons et Messieurs les
 Conseillers Jules Brassard Arthur Alain, Wilfrid Machabé
 et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence
 de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne
 par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller W. Machabé

Secondé par Jules Brassard

que les minutes de la séance du 1^{er} Avril 1919 soient acceptées et
 Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller W. Machabé

Secondé " Damasse Labelle

que l'Inspecteur de voirie soit autorisé à faire dès demain un
 nouveau dallage au cours d'eau Tessier de la même largeur
 que l'ancien en madrier de 3". A condition en 2^e sur une
 longueur de 3 à 4 longueurs de l'admet suivant le besoin
 et de remplir de chaque côté du dallage avec les vieux madriers
 du pont et mettre de la terre dessus. bien roulée dans le
 chemin. L'Inspecteur prendra le bois chez M^r Jules Brassard

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Jules Brassard

Secondé par M^r W. Machabé

que M^r Silvani Campeau soit nommé Superviseur spécial
 pour voir quels sont les Intérêts qui mettent l'eau dans
 le cours d'eau Tessier et en faire rapport au conseil

Adopté unanimement

La question de changement de l'heure est prise en
 considération et est remise à la prochaine séance

à suivre

Proposé par M^e le conseiller Arthur Allard
 Secondé par Damase Labelle
 que les demandes de licence de Bièvre, mi & bœuf faites
 par Dame M^e M^r Nantel et Auguste Dumoulin soient remises
 à 8 jours pour permettre aux demandeurs de se procurer les
 documents d'Inspection et leur licence d'Hôtel comme l'exige
 la loi nouvelle.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée

Secondé par Jules Brassard

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit

remplacer le nom de F. V. Nantel par celui de Dame M^e M^r Nantel

J. B. Gingras par celui de Albert Nantel

J. B. Miliron par celui de Dame M^e Etienne Gingras

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Jules Brassard

Secondé par W. Machabée

que le conseil du Village de Labelle vend ce jour à M^e Alphonse Simard
 ses droits sur l'empl. n° 47 (Anciennement hôtel Nantel) au profit
 n° 43 du conseil de Comté tel que décrit ci-dessous pour la somme
 de \$ 36⁵³ sujet toutefois aux droits de retrait fixés par le
 Code Municipal de la Province de Québec art. 754 à 757

Le conseil municipal du Village de Labelle autorise Monsieur le
 Maire et le Secrétaire trésorier en leur qualité respectives à le
 représenter au dit acte de vente, le contrat devant être
 approuvé par lesdits représentants.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le conseiller Jules Brassard

Secondé par Damase Labelle

que le Secrétaire trésorier s'informe auprès de l'honorable ministre
 de la voirie pour connaître quel aile le
 gouvernement accorde aux municipalités sur la route
 nationale passer.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Allard

Jules Brassard

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à payer les taxes scolaires
et la répartition d'Eglise qui sont dues par les employements
qui ont été vendus au conseil de Comté.

(Adopté unanimement.)

Proposé par M^e le conseiller W. Machabbe

Secondé par Jules Brassard

fait le 7.3.19 que le Secrétaire trésorier soumette à Dame V^e P. hantel le compte
présenté par M^e Dolphie Paradis pour les dommages causés lorsqu'il
a versé dans son chemin frontière et demande à ce que cette affaire
soit réglée d'ici 8 jours.

(Adopté unanimement.)

Proposé par M^e le conseiller W. Machabbe

Secondé par A. Allarie

que la liste électorale soit acceptée sauf à y ajouter les noms de
M^e J. A. Simard et de Gonzague Marinier

(Adopté unanimement.)

Proposé par M^e le conseiller W. Machabbe

Secondé par A. Allarie

fait le 7.3.19 que le Secrétaire trésorier accorde réception du compte de M^e P.
Morissette re Blouin et l'informe que cette affaire est pendante
en cours supérieure à Mont Larivière

(Adopté unanimement.)

Proposé par M^e le conseiller W. Machabbe

Secondé par A. Allarie

fait le 7.5.19 que le Secrétaire présente à nouveau M^e P. E. Forget d'avoir à
claire la route en face de chez M^e Eng. Laniel, dans le délai de
24 heures; que le conseil le rend au propriétaire de tous les accidents
qui pourraient arriver et qui ont pu arriver jusqu'à cette heure
ou que tel avis lui a déjà été donné le 17 Mars 1919

(Adopté unanimement.)

Proposé par M^e le conseiller W. Machabbe

Secondé par Dam. Labelle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

353/ à Chas. Labonté. Travail fait à la maison du conseil.

10.35

418/ à J. Mc Gibbons. Vitis mastique

13.04

371/ à J. B. Paradis. Bois fourni

0.57

P. le 8.5.19

à financer.

P. le 8.5.19	<u>272</u> à J. B. Paradis par la C ^{te} Bon pour le pont.	14.14
- " -	<u>279</u> gardien	1.72
P. 6.5.19	<u>428</u> à W. Macalbe charriag. bois du pont	7.00
" "	<u>418</u> à J. M. Gibbon clôs pour le pont	5.60
P 24.4.19	<u>m</u> à Albert Hamel, 3 foins ouvrage.	7.50
P. 3.5.19	<u>m</u> à W. Plante. 3	7.50
P. 30.4.19	<u>m</u> à J. Savallé 3 ³	8.25
" "	<u>314</u> à Odile Gauthier 3	7.50
P.	<u>420</u> à Silvain Campeau 3 ^{1/2}	<u>8.75</u>
P. le 6.5.19	<u>394</u> à L. Laliquette Elairage du pont du 9 avril au 5 mai	2.10
" "	Endroit dangereux	0.90
" "	Dominicain et nettoyage maison du Conseil	6.60
" "	pour enterrer 1 chien	1.0
" "	arranger trottoir côté fo. coté	4.50
" "	par P. E. Forgette pour enlever les billets dans la rive affl. Lemaitre	1.00
" "	chemin de la Chappelle. Travaux chemin	1.50
" "	cors d'eau tessier. grande for.	0.90
" "	Fred. Guindon. Rep ^r trottoir bois et clôs	1.30
" "	A. Provost. Arrang ^r frontière Côte framagère et coul. Baudet	4.10
" "	la Fabrique. arrang ^r son chemin 2513 24.50 0.60	
P. à C. de Martigny. pour lettres à P. E. Forgette, J. Langlois, chm de Fa		4..

Adopté unanimement
Proposé par M^r le Conseiller W. Macalbe

Secondé par M^r J. B. Brassard

que la séance soit adjournée à lundi 12 juillet

Adopté unanimement

Jules Léclerc
seant témoin

James M^r Gibbon
Maire

Contrat de Vente du Village de Labelle à alph. Laindon

Le village district de Montcalm Comté de Labelle 2^e Div^e ce 7 mai 1919 en présence de témoins soussignés
et comparue la Municipalité du Village de Labelle, corps politique et incorporé, ayant son principal
bureau d'affaires dans le Village de Labelle dit district et comté ci-représenté et agissant aux présentes par le
Ministre de l'Intérieur James M^r Gibbons, maire du Village de Labelle et Jules Ledoux Secrétaire du dit Village de
Labelle en leurs qualités respectives de Maire et de Secrétaire trésorier de la dite municipalité, à ce
dément autorisé par une résolution passée par le conseil municipal du Village de Labelle
à sa séance, régulière du lundi cinq mai huit neuf cent dix neuf, laquelle comparande agissant
et représenté comme susdit a, par ces présentes voulut à:

Monsieur Alphonse Laindon du Village de Labelle à ce présent acquérant pour lui, ses héritiers et
ayant cause, savoir: les droits sur l'emplacement N° 47 du plan cadastral et du livre
de renvoi du Village de Labelle avec bâties y dessus érigées, sujet toutefois aux droits de
retrait suivant articles 754, 85, 86 et 87 du code municipal de la Province de Québec et ses amendements.
La Vendue et propriétaire de ce que dessus vendu en vertu d'un acte sous forme N° 43 du Conseil
municipal du Comté de Labelle 2^e Division en date du 12 mars 1919.

Ainsi que le tout se trouve, le dit acquéreur venant déclarant satisfait pour en prendre possession
immédiatement, la dite Vendue s'en dessaisissant actuellement à son profit.

La présente vente est ainsi faite à la charge par l'acquéreur de payer à l'avenir
les taxes, cotisations, impositions foncières et répartitions d'Eglise.

En outre pour et moyennant la somme de trente six dollars et cinquante trois
centimes qui a été payé comptant à la Vendue qui le reconnaît et en donne
au dit acquéreur quittance générale et finale.

Dont acte fait et passé au dit lieu et les feux, mois et an ci-dessus mentionné.
Le Jos. Belneau de Labelle étant diement assentué signe James M^r Gibbons
dépos et dit: j'ai été présent à la passation de l'acte maire
ci-dessus, j'ai ou les parties y nommées le signe Jules Ledoux
au lieu et les feux, mois et an ci-dessus mentionné En présence de
et que moi, le dit déposant, et Jos. J. M^r Gibbons de Labelle signe Jos. Belneau
donnes le témoin au dit acte et y avons apposé " Jos. J. M^r Gibbons
notre signature.

Assentu devant moi à Labelle ce 7^e jour de Mai 1919.

Signé Jules Brassard
J. P.

La officie

Canada
Province de Québec

Municipalité du Village de Labelle.

district de Montcalm à une session générale du Conseil municipal du Village de C^e Labelle l'^e Juin¹⁹¹⁹ à 7⁴⁵ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers, Jos. Delisle A. Alarie, W. Machabé - Damasse Labelle, et Alfred Hantel formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par l^e le Conseiller A. Alarie

Secondé par " Alf. Hantel

que les minutes de la séance du 5 Mai dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le Conseiller Alfred Hantel

Secondé par Joseph Delisle

que conformément à l'article 113 du Code municipal l'heure des séances du conseil de la Municipalité du Village de Labelle est fixée à 7⁴⁵ heures du soir le premier lundi de chaque mois à moins qu'il n'en soit stipulé autrement par un avis spécial.

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le Conseiller Jos. Delisle

Secondé par " A. Alarie

que le Secrétaire Trésorier donne avis public que le rôle d'évaluation sera examiné, revu et homologué à la séance du 1^{er} lundi de juillet

Adopté unanimement

Proposé par l^e le Conseiller Jos. Delisle

Secondé par " W. Machabé

que les demandes présentées par M^r H. Hantel et Aug. Dumoulin pour obtenir une licence pour la vente de Vin, bière et cidre soient acceptées par le conseil. Sous la recommandation expresse que les règlements nouveaux soient observés strictement. Le droit de licence à payer au conseil sera de \$50. chacun

Juin 11-6-19
av. évaluat. 27.6.19.

Il est nécessaire que Madame Dumoulin voie à se faire transmettre
de suite la licence faite au nom de feu Auguste Dumoulin
Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Hankel
Secondé par Damase Labelle

que le dépotoire devant chez M^r Jos. Fournel soit recouvert de sable
et qu'il y soit mis une affiche. Défense de déposer des ordures en cet endroit.
Qu'instructions soient données à l'Inspecteur de voirie de voir à la chose
de suite et au meilleur des intérêts de la Corporation

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller Jos. Delisle
Secondé par W. Machabée

que l'^e Réglement n° 21 le conseil délégué M^r P. E. Forget si il veut
l'accepter et l'^e Alfred Hankel pour assister à l'enquête et audience
qui aura lieu le 4^e à fort Laurier

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller W. Machabée
Secondé par Jos. Delisle.

que le Compte de l'Validquette n° 1^e chargé dans ce temps à M^r R. Richard
soit annulé.

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller Jos. Delisle
Secondé par — — Alfred Hankel

que l'^e audience des livres de la Municipalité du Village de Labelle
faite par M^r D. Racine soit acceptée

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller Jos. Delisle
Secondé par — — W. Machabée

que Jules Ledoux soit reengagé Secrétaire trésorier au prix de \$150. par

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller W. Machabée
Secondé " Dam. Labelle

que le Secrétaire trésorier donne avis à la porte de l'église que le Réglement
n° 19 sera amandé à la session du 1^r lundi de juillet prochain
au sujet du taux des colporteurs ambulants.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller W. Machabée
 Secondé par ——— J. Delisle
 que le Conseil donne avis à M^r John Vallee d'avoir à
 mettre un cap sur le tuyau de l'Engin de son moulin de plus
 qu'il ait à se rendre à la séance spéciale qui aura lieu
 samedi soir à Cormant pour y discuter la question de l'eau
 pour son moulin

avril 4. 6. 19

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller W. Machabée
 Secondé J. Delisle

mai 4. 6. 19

que le Secrétaire trésorier donne avis à M^r P. E. Forget d'avoir
 à produire au conseil pour samedi prochain le compte détaillé
 de tout ce que pourrait lui donner la Corporation du
 Village de Lubell.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller W. Machabée

Secondé par ——— Alfred Martel

que avis soit donné aux personnes dont les noms suivent
 d'avoir à réparer ou refaire en neuf là où c'est nécessaire
 les trottoirs de leurs propriétés:

Alfred Lacelle J. E. Giguere J. Guindon Gasford Labelle
 Ch. Martin fils.

il le 4. 6. 19

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller W. Machabée

Secondé par J. Delisle

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et signés:

Not à Jules Brassard par le Cour d'eau Tessier. bois pour le dallage	22.20
4187 a J. Mc Gibbon " Elours x 0	2.47
3992 Ch. Martin fils " Chancie le bois "	5.40
4291 a Cleophas Belisle " 12 h ^e orage = 25 ^d	3.00
4295 J. Valiquette " 24 "	6.00
4296 Louis " 15 ^{1/2} "	4.65
3992 Ch. Martin fils par la C ^o Long du hamfest Mars et Avril 1919	4.4
3992 415 par P. E. Forget pour enterrer la billette dans la rue de chy melle Lemoine	1.20
4296 min. Massic " "	0.50

à suivre.

429 à Louis Valiquette par Ad. Provost Rep' hattor Emp't Et B.	1.50
429 " par la boîte pour 6 boîtes	3.25
Rep' du pont	1.00
Eclairage du pont	2.10
Entretien échafaudage à l'ouvrage	2.50
	8.85
429 " pour garder le feu chez M. Lecompte (Alfred Hantel - Cleopha Belisle - J. Valiquette)	4.50
429 à Cleopha Belisle travaux au ch. de la Chapelle.	4.88

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller A. Alarie
Secondé par " J. Delisle

av. Jules Belisle le 4.6.19 que la séance soit adjournée au Samedi 7^e à 7/2 heure du Soir

Adopté unanimement.

Jules Belisle James Mc Gibbons
Secondé par Maire

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle district de Montcalm comme suite à l'adjournement passé en séance du 2^e et à l'avavis donné au conseiller absent M^r Jules Brassard, tenue à la Salle ordinaire des séances le 7 juin 1919 à 7/2 heures du Soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire James Mc Gibbons, et messieurs les conseillers Damase Labelle, Alfred Hantel, Jules Brassard, Arthur Alarie et W. Machabé formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Alfred Hantel
Secondé par " Arthur Alarie

que le Conseil après avoir entendu les explications de M^r John Vallée décide de lui laisser prendre l'eau comme de coutume jusqu'à nouvel ordre et qu'il soit donné avis à M^r le Cuisinier et à M^r Jos Bernard d'avoir à placer dans les abreuvoirs de leur garage des valves automatiques pour éviter les dépenses d'eau inutile.

Le Conseil donne ordre à M^r L. Valiquette d'aller poser un tuyau d'eau sur le tuyau principal sur la butte pris du lac

adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Nantel
Secondé par M^e W. Machabé
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Pédoux James Mc Gibbon +
Secrétaire Maire

Canada

Municipalité du Village de Labelle.

Province de Québec A une session générale du Conseil municipal du Village de Dist. de Montcalm Labelle tenue à la Salle ordinaire des Séances le 7. juillet 1919 à 7^{3/4} heures du Soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:
Messieurs le Maire J. Mc Gibbon et Messieurs les conseillers:
Jules Brassard, Joseph Delisle, Arthur Alarie, Wilfrid Machabé et Damasse Labelle et Alfred Nantel formant quorum sous la Présidence de l'^e le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Delisle
Secondé par Jules Brassard
que les minutes des séances des 2 et 7 juin dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Nantel
Secondé par Joseph Delisle
que le rôle d'évaluation soit révisé, amendé et homologué avec les changements ci-dessous:

N° 15 Douter le nom d'Euclide Labelle comme locataire et le biffer au n° 23

" 16 " Hormidas Ouimet " "

" 37 " W^r Morinville " " et le biffer au n° 181

" 41 " Alcide Violet " "

" 43 " W^r J. B. Richer " "

" 45 Remplacer le nom de N. Marinier & C^{ie} par celui de la Corp^{ou} du Village de Labelle

" 52 " " " " "

" 56 & 57 " " " " "

A. Alarie Aldéric Roivin

- N° 58 Denter le nom de W. Plante comme locataire
 " 59 " Albert Laplante - - -
 " 66 Remplacer le nom de Jos. Bellean par celui de J. A. Bratton comme agent
 " 73 " Jos. Morin Armand Turcotte comme locataire
 " 75 Denter le nom de Noétaire Belisle comme locataire de Gaspard Labelle.
 " 77 Diminuer l'évaluation de 150. valeur des étais.
 " 80 Biffer le nom de J. B. Richer " de Jos. Meunier
 " 88 Rentrer Hénoc Dauphin Lucien Baudart.
 " 98 " Jos. Morin J. A. Fraser
 " 122 Remplacer à Médi. Hantel par celui d'Alphonse Saindon
 " 125 " J. V. O. Paradis James M. Gibbon.
 et supprimer le nom de Jules et d'Adomias Paradis comme fils majeurs de D. V. O. Paradis.
 " 137 Denter le nom de Jos. Renaud comme locataire et le biffer au N° 133.
 " 151 " Euclide Arleic "
 " 158 Remplacer le nom d'Aug. Dumoulin par celui de D. V. Aug. Dumoulin
 " 159 Denter le nom de François Hantel comme fil. majeur d. D. V. haf. Hantel
 " 159 " J. A. Simard locataire - - -
 " 162 Biffer le nom de Achille Monette "
 " 162 Rentrer d'Albert Monette "
 " 164 Biffer de Charles Martin "
 " 164 Denter de Louis Valiquette "
 " 164 " de Cléophas Belisle "
 " 165 Biffer de Louis Valiquette "
 " 169 Denter de Joseph Bonjeois "
 " 177 Porter l'évaluation de \$ 60. à \$ 150.
 " 181 Rentrer le nom d'Achille Monette comme locataire
 " 184 Remplacer le nom de Denis Hantel par celui de Gonzague Larivière
 " 188 Denter le nom de Jos. Dubé comme locataire
 " 188 " Adomias Belisle

Adopté unanimement.

Proposé par l'le conseiller Joseph Delisle

Secondé par Alfred Hantel

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à préparer un règlement portant la taxe municipale pour l'année 1919 à une cent dans la piastre des biens imposables de la municipalité du village de Labelle pour renouveler les dépenses de l'année 1918. Le règlement sera pris en conseil à sa séance du 4 aout prochain

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Hantel
 Secondé par W. Machabée
 que l'Inspecteur de voies Louis Valiquette soit chargé de surveiller
 tout spécialement ceux qui trottent sur le pont et de les traduire
 devant le Secrétaire trésorier pour payer l'amende prescrite par le
 Réglement n° 15 du 10 juin 1899 amende le 6 avril 1914. et si le
 délinquant ne vient pas se rendre, que l'Inspecteur vienne faire
 sa plainte au bureau du Conseil.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Hantel
 Secondé par Jules Brassard
 que le gardien d'aqueduc aille envir la partie où il y a un coude
 près du chemin de fer pour nettoyer le tuyau d'en haut.
 qu'il mette une valve de 3" ou s'il n'y a pas de 3" une de 2"
 à l'endroit le plus bas dans les environs de chez M^e Tsai Campau
 et nettoie les tuyaux. qu'il examine le parcours de l'aqueduc
 pour voir à remédier au défaut de pression d'eau si possible
 que le conseil achète un test pour se rendre compte de
 la pression d'eau.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller W. Machabée
 Secondé par Alfred Hantel
 qu'ait soit donné à tous ceux qui ont des trottoirs en
 mauvais ordre d'avoir à les arranger dans les 8 jours
 spécialement à Jos. Baume, M^e. Marinier &c et Raoul Latour
 M^e hap. Hantel. Chez Riordan P. & P. C^o, Dev^t Ch. Proulx, P. L. Forget, J. H. Posture.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Jos. Delisle
 Secondé par Jules Brassard

que M^e W. Machabée soit chargé de s'occuper de l'achat du
 bois nécessaire à la maison du conseil soit.

5 morceaux de cédré de 24' long. 7x8 - 12 scambling 2x4 - 6 de 3x4.
 168' menu à l'aspirer de 2" - 168' planche 1" - 96' planche 1" pour la galerie
 le papier goudronné nécessaire cloué.

que M^e J. B. Gagnon soit payé à raison de 3⁵⁰ par jour
 et M^e Océphore Belisle 3

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Nantel

Secondé par W. Machabé

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à préparer un règlement pour que tout propriétaire qui loue leur maison en tout ou en partie soit tenu d'en avertir le bureau du conseil pour que le nom du locataire soit rendu au rôle d'évaluation, il en est de même pour toute mutation de propriété. Ce règlement a pour but de faire mettre à exécution plus strictement l'art. 673 du Code municipal de la Province de Québec et qu'avise en soit donné à la porte de l'Eglise.

Le règlement sera examiné et homologué en séance du 4 Aout 1919

(Adopté unanimement.)

Proposé par l'^e le Conseiller Jos. Delisle

Secondé par - - Alfred Nantel

que le Règlement n°19 soit amendé au paragraphe 5 en augmentant le taux de la licence des colporteurs ambulants et le montant de dix à vingt dollars par an.

Proposé en amendement par l'^e le Conseiller A. Alarie

Secondé en " Jules Brassard

que le Règlement n°19 ne soit pas amendé et reste tel que ont voté pour l'amendement l'^e A. Alarie J. Brassard et Damase Labelle ont voté pour la proposition principale l'^e Jos. Delisle Alfred Nantel et W. Machabé à parté de voix l'^e le faire devant donner son vote à voté pour la proposition en amendement.

En conséquence la proposition, un amendement ayant obtenu la majorité est acceptée unanimement et le Règlement reste tel, qui il était précédemment

(Adopté unanimement)

Proposé par l'^e le Conseiller Alf. Nantel

Secondé par " - Jos. Delisle

et que le Dr. M. L. Valiquette soit accepté payable par la Corp^{1.80}

5 boîtes - 2.75 - Édairage, du pont - Déchets chez Fournie

(Adopté unanimement)

Proposé par l'^e le Conseiller A. Alarie

Secondé par Alf. Nantel

que la séance soit levée

Jules Lévesque
Sec. Sénior

(Adopté unanimement.)
James M. Gibbons
Maire

anada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du Village de Labelle District de Montcalm tenue à la salle ordinaire des séances le 4 Août 1919 à 7^{3/4} heures de Labelle 2^e Div^{me} du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laduelle session sont présents :

H^r le Maire J. Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Jules Brassard W. Machabée, Damasse Labelle et Alfred Hantel formant quorum sous la Présidence de H^r le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par H^r le Conseiller Jules Brassard
Secondé par — " — Alfred Hantel

que les minutes de la séance du 7 juillet dernier soient acceptées et scellées

Adopté unanimement.

Proposé par H^r le Conseiller Alfred Hantel
Secondé par — " — Damasse Labelle

que le gardien d'asphalte mette l'eau de suie chez M^r Jos. Bienvaud sur le lot n° 2^c et aussi de placer au plus tot la valve chez M^r V. Campion

Adopté unanimement
lecture est faite au conseil d'une lettre de H^r Jos. Delisle donnant sa démission de conseiller municipal du Village de Labelle
Il est proposé par H^r le Conseiller Alfred Hantel
Secondé — " — Jules Brassard

que la démission de H^r Jos. Delisle comme conseiller soit acceptée et que le Secrétaire trésorier soit chargé de convoquer une session spéciale pour l'amedi 9 courant à 7^{1/2} heures du soir à la salle ordinaire des séances et d'en donner avis au conseiller absent

Adopté unanimement.

Communication est faite au conseil d'une lettre de G. Ely. Tellier du Bureau d'hygiène de Montréal au sujet des voitures des couches copholaires ambulants.

Le conseil donne ordre au Secrétaire trésorier de soumettre cette lettre à l'huissier Lassonde officier exécutif du Bureau d'hygiène local pour qu'il voie à la chose et fasse corriger ce qui est nécessaire
adopte

Proposé par M^e le conseiller Alfred Hantel
Secondé par W. Machabée

Attendu que lecture a été faite au conseil de l'avis public concernant le Règlement n° 30 aux fins que tout propriétaire qui loue leur maison en tout ou en partie en donne avis au bureau du conseil, il en est de même pour toute mutation de propriété, et de son certificat de publication (tel que lu en séance de ce jour) il est résolu que ce règlement tel que reproduit ci-dessous soit homologué et signé par M^e le Maire et le Secrétaire trésorier.

Adopté unanimement.

Règlement n° 30

Règlement n° 30 concernant les mutations au rôle d'évaluation
à une session générale du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la
salle ordinaire des séances le 4 août 1919 à 7^½ heure du soir conformément
aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à l'quelle
session sont présents monsieur le maire J. Mc Gibbon et messieurs les
conseillers Jules Brassard, W. Machabée, Damase Labelle et Alfred Hantel
formant quorum sous la Présidence de M^e le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution
comme suit:

Proposé par M^e le conseiller Alfred Hantel
Secondé par W. Machabée

et résolu unanimement que le Règlement n° 30 ci-après soit homologué.

Attendu qu'à la session générale du conseil municipal du Village de
Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 7 juillet 1919 un comité
a été nommé autorisant le Secrétaire trésorier à préparer un règlement n° 30

"pour que tout propriétaire qui loue leur maison en tout ou en partie
soit tenu d'en aviser le bureau du conseil pour que le nom du locataire
soit rendu au rôle d'évaluation, il en est de même pour toute mutation de propriété".

Attendu qu'avis public a été donné en conséquence et que tel avis et le certificat
de publication ont été lus au conseil.

Après délibération, il est ordonné et statué par règlement du conseil et le conseil
statue et ordonne par règlement ce qui suit:

"que pour que l'article 673 du code municipal soit plus strictement observé
que tout propriétaire qui loue leur maison en tout ou en partie soit tenu
d'en aviser le bureau du conseil, de même quand le locataire quitte
sa maison, il en est de même pour toute mutation de propriété".

Le Règlement a pour but de tenir plus régulièrement le rôle d'évaluation et d'enterrer en force le jour de sa promulgation.
Donné à Labelle ce 4^{me} jour d'août 1919.

Signt Jules Gédoux
Secrétaire

Vraie copie certifiée

Jules Gédoux
Secrétaire

Signt James M. Gibbon
Maire

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Jules Brassard

Secondé par " Alfred Handel

Attendu qu'en lecture a été faite au conseil de l'avis public concernant le Règlement au sujet de la taxe pour 1919 et de son certificat de publication
Il est résolu que le Règlement n° 29 concernant la taxe pour 1919
tel que lu en séance, et ce fait et reproduit ci-dessous soit homologué
et signé par l'^e le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Règlement n° 29 fixant le taux de la taxe pour l'année 1919
A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle
tenue à la salle ordinaire des séances le 4 Août 1919 à 7 h 45 heures
du soir conformément aux dispositions du code municipal de
la Province de Québec à laquelle session sont présents :

M^e le maire J. M. Gibbon et messieurs le Conseiller Jules Brassard
W. Machabée, Damase Labelle et Alfred Handel formant quorum
sous la Présidence de M^e le maire.

Il est ordonné et statué et a conseil statué et ordonné la
résolution comme suit :

Proposé par M^e le Conseiller Jules Brassard

Secondé par " Alfred Handel

et résolu unanimement que le Règlement n° 29 ci-après soit homologué.

Attendu qu'à la session générale du Conseil du Village de Labelle
tenue à la salle ordinaire des séances le 7 juillet 1919 une résolution
a été passée autorisant le Secrétaire Trésorier à préparer un règlement n° 29
portant la taxe municipale pour l'année 1919 à une cent dans la piastre
de biens imposables de la Municipalité du Village de Labelle pour
recouvrir les dépenses de l'année 1918.

Attendu qu'en public a été donné un conseil commun et que le
avis public et le certificat de publication ont été lus au conseil

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération,	
Attendu qu'il est nécessaire que la somme de \$1468.45 soit prélevée par cotisation ou par voie de taxe directe sur le biens imposables de la municipalité du Village de Labelle pour rembourser les dépenses de l'année 1918 savoir:	
Salaire du Secrétaire trésorier	\$ 125.,
divers.	8.90
Taxes de la Salle publique et hangard	83.50
Fonds de batiment et fûts	12. "
taxe d'Eglise	16.96
Épidémie de grippe.	80.75
Dépenses diverses	192.42
Voivie	132.86
Réparation du pont et éclairage	12.56
Intérêts	72. "
Annuité du bredit foncier.	781.50
	<u>\$ 1468.45</u>

Après délibération il est ordonné et statué par règlement du Conseil
et le conseil ordonne et statue par règlement ce qui suit:
que afin de rembourser la somme de \$1468.45 due par la corporation
pour les causes et raisons ci-dessus. Une taxe ou imposition s'applique
tant dans la partie de la valeur cotisée de biens imposables de
municipalité du Village de Labelle soit par les personnes imposées
et devra être prélevée à la manière voulue par la loi, et que le
secrétaire du conseil au bureau duquel la dite somme de \$1468.45
a été cotisée et collectée comme sudit, sera due et payable, sauf la
faire un rôle de précision aux fins de prélevement par voie de
taxation directe la cotisation imposée par les personnes, auront
après la publication du présent règlement.

Donné à Labelle ce 4^{me} jour d'août 1919

Sig[ne] Jules Sedoux
Secrétaire

Sig[ne] James M^c Gibbon

Vraie copie certifiée

Maire

Jules Sedoux
Secrétaire

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Martel

secondé par " W. Machabée

qui après avoir pris connaissance de la Lettre de La Prordon Pulp & Paper Co Ltd

Le conseil donne ordre à l'Inspecteur de voirie et aux fermiers for. Gourmel Arthur Landelle et Yvai Lampau et leur faire creuser deux embâcles
Adopté unanimement *

Adopte un mouvement

Proposé par M^e le Conseiller Jules Brassard

Secondi Damase Labelle

que le rôle d'évaluation soit amélioré comme suit :

4^e Remplacer le nom de J.-B. Delisle par celui de J.-P. Paquette

a. alone *G. Rose Desjardins*

Euclides Arribé J. B. Gindraas.

and this is:

Adopte unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Hanke

Seconde par W. Machabée

que l'Inspecteur de voirie répare de suite le trou dangereux qu'il y a dans le chemin de la Chapelle.

Adopti unanimemt.

Proposé par le Conseiller Alfred Mantel

Secondo not. file Brass and

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Par la Comp^{ie} ouvrage faits à la maison du Conseil

411	Payable à J. B. Gagnon	278 h auorag. du 1 juillet au 4 aout à 35°	97.30
430X	Cleophas Belisle	198 " an 29 juillet à 30°	59.40
251X	D. Labelle	6 " 15 "	1.80
4181	J. M. Gibbons	fournitures diverses.	32.70
418X	W. Machabée	bois	144.20
3991	Ch. Martin	charriages de bois	<u>10. - 345.40</u>
418X	W. Machabée	Rep're outils agricoles	3.25
405X	" à Stan. Filion par		
430X	Succ' Ad. Provost Entretien sa fontaine lot 1 ^d	0.60	
299X	C ^e C. P. R.	"	1.00
419X	" à L. Valiquette - Dep't Brothier	La Côte & Bos de l'Île N. Marinette C ^e Marinette	19.65
439	Dep't du pont - 1 boîte ch. J. A. Favre	J. E. Giguere	14.60
		école fo. Côte (Côte)	33.10
418X	" "	G. Simard	3.71
399X	" "	A. Provost 2 ^b	1.31
430X	" "	0.50	
439	Dep't du pont - 1 boîte ch. J. A. Favre	0.50	
		Déchets en faveur de J. Bourne	0.90
439	Dep't du pont - 1 boîte ch. J. A. Favre	0.50	
		1.90	

Proposé par l^e le conseiller Alfred Nantel
 Secondé par , Jules Brassard
 que le Secrétaire trésorier écrive à M. J.-A. Bigonnesse pour lui demander s'il serait prêt
 à céder le fond de terre de la maison près de la vieille école, que le conseil serait
 disposé à l'acheter pour la balance de sa dette.

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le conseiller Jules Brassard
 Secondé par , W. Macchabée
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Gedouin
Secr. trésorier

James M. Gibbon
Maire

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec
 district de Montcalm

Une session spéciale régulièrement convoquée, tenue à la salle ordinaire des séances le 9 Août 1919 à 8 h^o du Soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire J. M. Gibbon et Messieurs les conseillers A. Alarie, Dam. Labelle et Alfred Nantel, formant quorum sous la Présidence de l^e le Maire J. M. Gibbon.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit:

Proposé par l^e le conseiller Alfred Nantel
 Secondé par , Damase Labelle

que l^r Silvain Lampeau éluvrier du Villag. de Labelle soit nommé conseiller municipal en remplacement de l^r Joseph Delisle démissionnaire

Adopté unanimement.

Proposé par l^e le conseiller A. Alarie
 Secondé par , Alfred Nantel
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Gedouin
Secr. trésorier

James M. Gibbon
Maire

Je soussigné Silvain Lampeau ayant été dûment nommé conseiller municipal du Village de Labelle jure sur les saintes Escriptures de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et à ma capacité. Cuiusque Dieu me soit.

Assuré devant moi à Labelle ce 15^e jour

d'août 1919

Jules Gedouin
Secr. trésorier

Silvain Lampeau

Lanord
Province de Québec
district de Montcalm
Comté Labelle 2^e division

Municipalité du Village de Labelle

À une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la Salle ordinaire des séances le 2 Septembre 1919 à 7^{3/4} heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire J. Mc Léboeuf et Messieurs les conseillers Jules Brassard, Léonard Campau, Arthur Alarie, W. Machabée, Damass Labelle et Alfred Hantel forment quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Alfred Hantel

Secondé par Jules Brassard

que les minutes des séances des 4 et 9 Août dernier soient acceptées et signées
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Jules Brassard

Secondé par Arthur Alarie

copié envers à M^r D'Thomas que le conseil apprécie à ce que la licence de Dame 1^{re} haf. Hantel
le 3-9-19 soit transférée à M^r Diendonne Thomas le nouveau propriétaire
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Jules Brassard

Secondé par Arthur Alarie

que les changements suivants soient faits au Rôle d'Évaluation.

n° 2 - Remplacer le nom de Fred Guindon par celui de Alf Bilanger fils.

15 " Louis Lubinville Dame Alexandrine Lubinville.

36 " Léonard Lubinville Louis Lubinville.

43 " Fred. Guindon Jos. Hantel fils.

82 " Arthur Gaudette Albert Lafleur.

159 " Dr. P. N. Hantel Diendonne Thomas et veuve Philémon Thomas, filogine.

154 " Joseph Lavoie Philias Longfellow

28 - Diminuer la valeur de la bâtie de l'Empl^t 2⁹ Succession A. Pourot.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller W. Machabée

Secondé " Alf Hantel

avisé le 4.9.19. que le Conseil décide de louer la seconde partie de la maison de Conseil

à M^r Albert Cassidy à raison de 4⁰ \$ par mois

la 1^{re} partie étant louée à M^r Sidime Mayer à raison de 4⁰ \$ par mois

Ces loyers tout payables d'avance.

baux fait le 3.9.19 de faire passer un bail de six mois au moins avec chacun des locataires
avec un mois d'avance de part et d'autre pour casser le surdit bail
Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller W. Machabée

Secondé par " Alfred Hantel

copie envoiée à l'au 1^e le conseiller Léonard Labelle soit chargé avec le gardien d'aqueduc
M. Labelle et quelques autres de visiter dans toutes les maisons du ~~conseil~~ Village les stop cocks, chantepleins
Haberdashers et baugnoires pour se rendre compte si il y en a qui coulent
et dans l'affirmative obliges la personne en défaut à réparer les objets
défectueux de suite si non on fermera l'eau

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller W. Machabée

Secondé par " Silvain Lampron

copie envoiée à l'au 1^e le conseiller Léonard Labelle soit chargé avec le gardien d'aqueduc
que le gardien d'aqueduc aille places de suite les valves automatiques
chez Monsieur le curé et chez M^r Joseph Ménard.

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller Alfred Hantel

Secondé par " W. Machabée

copie envoiée à l'au 1^e le conseiller John Vallée que l'inspecteur de voirie donne avis à l'^e John Vallée d'avoir à enlever
à l'^e John Vallée au 4.9.19 de suite le bras de scie qui il a fait chavirer dans le bas de la côte du
dépot ou si non il sera enlevé à ses frais.

D'après le conseil décide de ne plus fournir l'eau de l'aqueduc pour
les bûches du moulin de l'^e John Vallée pour la raison que cela nuit trop
à la bank du C.P.R.

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller Arthur Alarie

Secondé " W. Machabée

au 1^e le conseiller Arthur Alarie
que le conseil du Village de Labelle demande au Département de la
colonisation un octroi de \$ 300.00 pour arranger le chemin de la
Chapelle dans la limite du Village de Labelle, lequel chemin
est dans un état pitoyable et dangereux

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le conseiller A. Alarie

Secondé par " Alfred Hantel

que le C^e prende par l'^e Valiquette soit accepté sauf les lieux d'ouvrage changea
pour avoir placé l'eau dans la maison du Conseil et le temps passé pour avoir porté
l'eau dans la bank. \$ 28.10

Adopté unanimement.

Proposé par l'le Conseiller	Jules Brassard	
Secondé par	Alfred Héroux	
417 Par la Comp ^{ou} à Jules Brassard	travaux chemin de la chapelle.	1.00
418 " " à B. Gagnon Ouvrage maison du Conseil		92.10
418 " " à J. Mc Gibbons fournitures diverses		35.87
428 " " à Machabé boîte fourni à la "		59.17
P " " à Robertson { du 8. Août 1919. valve automatique		2.20
P " " " " " fournitures maison du Conseil		5.17
P " " " " " 11 Août aiguilles		1.52
P " " " " " fonds de bâtière et ferris.		12.00
mm " " " " " taxes Conseil de Comté.		122.34.

L'assemblée a q. 19.

quant au compte de M^r P. E. Forget le conseil désire avoir de l'explication
au sujet de certains items marqué d'une croix au Compte précédent
que le compte de Fidime Mayer pour la peinture soit refusé, le conseil n'ayant
pas donné d'ordre pour

(Adopté unanimement)

Proposé par l'le Conseiller Jules Brassard

Secondé par Arthur Alarie

que la séance soit levée

(Adopté unanimement.)

James Mc Gibbons
Maître

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle
 district de Montcalm régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des séances
 de Labelle le 8 Septembre 1919 à 7 $\frac{1}{2}$ heures du soir, conformément aux
 dispositions du code municipal de la Province de Québec.
 à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire J. M^o Gibbon et Messieurs les Conseillers:
 Jules Brassard, Arthur Alarie, Silvani Cormeau, W. Machabé
 Damasse Labelle et Alfred Nantel formant quorum sous la
 Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par
 résolution comme suit:

Proposé par M^o le Conseiller Arthur Alarie
 Secondé par , Jules Brassard
 que le moulin de M^o John Vallée soit taxé pour l'eau de l'Aqueduc
 au même taux que le Hotels soit \$ 25⁰⁰ par an.

Adopté unanimement.

Proposé par M^o le Conseiller Alf. Nantel

Secondé par , Dam. Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Brassard
Secondé

JAMES M^o GIBBON
Nantel

Canada

Municipalité du Village de Labelle.

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 6 octobre 1919 à 7/2 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Présent les conseillers Alfred Hantel, Jules Brassard, Arthur Alarie Silvani Camppear et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de l'^r Alfred Hantel Promaine.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par l'^r le Conseiller Jules Brassard

Secondé par — " Arthur Alarie

que les minutes des séances de 2 et 8 Septembre dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par l'^r le Conseiller Arthur Alarie

Secondé " " Jules Brassard

que la demande de transport de licence faite par l'^r Diederique Thomas soit acceptée par le Conseil

Adopté unanimement.

Proposé par l'^r le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par — " Silvani Camppear

que les changements suivants soient faits au Role d'Evaluation

N^o 30 Entér le nom de W. Plante comme locataire de l'^r J. M^c Gibbon

N^o 38 Biffer le nom de Mathias Osimet " de M^r P. E. Forget et le remplacer par Henri Adam

N^o 41 " Alcide Vivier " de M^r Luddin Fayer

N^o 58 " W. Plante " de A. Alarie et le remplacer par Évariste Fouriel

N^o 59 " Albert Lefebvre " de R^e Ros. Desfandin " pour Mathias Osimet

N^o 61 " Ernest Miljouer " S. Camppear " Israël Nantel p^r sa

N^o 73 " Armand Bourassa " Achille Monette

N^o 72 Entér le nom de Albert hantel "

N^o 74 " de J^{me} l'^{re} hantel " Albert Nantel et ajouter l'^{re} hantel fils au nom de son père

N^o 80 " Josephine Mahé " Jos. Monard.

N^o 105 " Josie Clément " Jos. M^r Gibbon

N^o 111 Biffer le nom de Albert Cassidy " de l'^r A. P. & P. C.

- n° 127 biffer le nom de Jor. Renaud comme locataire de E. Godard fils et le remplacer par Bertrand Groulx.
 142 Remplacer le nom de Em. Godard fils par celui de Louis Valiquette comme propriétaire
 164 Biffer le nom de Cléophae Belisle comme locataire de A. Guérin
 " " L. Valiquette " " et le remplacer par Aldéric Gingras
 174 " " Fidèle Major " " pied-Bourgeois
 " 175 Retirer le nom de Fidèle Major " maison du Conseil
 " 175 " Joseph Renaud " "
 " 176 Biffer le nom de Théodore Longfond " " et J. Gibba et le remplacer par Jor. Langlois
 " 181 " Achille Lortie " " et J. B. Marinier
 " 182 " Martin Cassidy " " J. M. Gibba et le remplacer par D. V. MacCannell
 " 183 Ajouter le nom d'Antonio Vaugeois " "
 " 184 Biffer le nom de Aldéric Gingras " Gonzague Marinier
 Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par " Silvani Lampeau

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à payer à l'^{Ch} A. Lorrain le montant de la prime de la police d'assurance de la maison du Conseil et qu'il prenne une police de \$ 200. sur l'entillage de l'aguedue.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Jules Brassard

Secondé par " Arthur Alarie

Écrit le 13.10.19 fait 23.10.19 et qu'après avoir pris connaissance de la lettre de M^e Delage du 22 Septembre derni
 le conseil décide que M^e Alfred Nantel et Louis Dubivill se rendent à l'ont Lorrain le 5 novembre prochain pour témoigner dans cette ville.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par " Jules Brassard

que les comptes ci-dessous soient acceptés et signés

429 ✓ à P. Valiquette par Ph. Longfond dépai sa frontièr lot 24 B.	1.00
429 ✓ " Maf. Marinier & C ^o Rep ^{re} bistro hôte 700.	2.00
429 ✓ " la Corp ^{re} 5 boîts 75	2.75
7 " " Dep ^{re} bistro maison du Conseil 1.00	
7 " " Dep ^{re} du port. 50	
7 " " Loué à l'abord de port 1.50	
429 " 2 Reflets 0.75 75	6.50
7 " à M ^e O. de Hartigy 1 lettre à Chenu a fee 5.2.17	2.00

Adopté unanimement

Proposé par M^e le conseiller Damasse Labelle
Secondé par M^e Silvani Lampeau
Tout à M^e J.A. Filion
M^e de Bell téléphone
et si vous
le 12.10.19

qui à la demande de M^e John Vallée, le Secrétaire trésorier, écrivit à la Compagnie Bell pour lui demander de changer de place le poteau qui se trouve, en face de la boutique de forge de l'Adam, nouvellement construite, lequel poteau se trouve planté sur le trottoir.

Adopté unanimement

Proposé par M^e le conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^e Jules Brassard,
que la fiancée soit levée

+ Adopté unanimement

Jules Sedoux
sous le nom de Alfred Hantel Promaire

Municipalité du Village de Labelle.

Canada
Province de Québec
district de Pont-Claire
M^e Labelle 2^e Divⁿ

À une session spéciale du Conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée, tenue à la Salle ordinaire de Séances le 25 Octobre 1919 à 7^h 15 heures du Soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

M^r le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, Silvani Lampeau, Damasse Labelle et Alfred Hantel formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^e le conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^e Alfred Hantel
que le Secrétaire trésorier écrive aux Soeurs de la Providence à Ste-Anne-de-Beaupré pour leur demander si elles sont toujours dans le même dispositions à accepter M^m Papineau contenue dans leur Lettre du 10 Février dernier si oui qu'elles veuillent bien répondre de suite. Et que le Conseil envoie de suite M^m Papineau et le curé responsable de la Pension que le Secrétaire trésorier prenne avis d'un avocat pour savoir

fait

fait

ce qu'il faudrait faire au sujet de M^e. Papineau

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M^e Lamanne Labelle

que le Conseil consent à payer à M^e O. Gauthier \$1⁰⁰ par jour
pour tout le temps que M^e Papineau a été et sera chez lui c'est à dire
depuis le 10^{ct} jusqu'au jour de son départ. de son côté H^e O. Gauthier
l'enfache à la garde jusqu'à ce qu'elle partira

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller S. Labelle

Secondé par M^e L. Lampeau

que M^e Art. Alarie soit désigné par le conseil pour conduire
M^e Papineau à l'st Ambi Avellin

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller A. Nantel

Secondé par M^e L. Lampeau

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Léonard
Secrétaire

James M. Gibb
Maire

Canada

Province de Québec
district de Pont-Claire
M^e Labelle 2^e Div^{me}

Municipalité du Village de Labelle.

À une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances, le 3 novembre 1919 à 7^½ heure du Soir, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire James M^e Gibbon et Messieurs les Conseillers Jules Brassard, Arthur Alarie, Silvani Lampe et Alfred Nantel formant quorum sous la Présidence de M^e le Maire. Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller Alfred Nantel

Secondé par M^e Arthur Alarie

que les minutes des séances des 6 et 25 octobre dernier soient acceptées et signées, sauf que la résolution faite par M^e le conseiller Arthur Alarie secondé par M^e le Conseiller Alfred Nantel à la séance du 25 octobre 1919 où il a dit que le conseil se rendra responsable de la pension à M^e Papineau

de l'ameublement soit modifiée en y ajoutant que en payant les frais de pension transport &c de Madame Papineau le Conseil adira, sans préjudice à son droit de recouvrer les sommes ainsi payées des descendants de cette femme

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le Conseiller Jules Brassard

Secondé par Arthur Alarie

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

P. à Alfred Hamel pour la Corp^e Voyage à l'Ontario le 2.6.19 n^o Rec^t N^o 21. 9.65

429 vœux à Valcourt	11 Bois	6.00
---------------------	---------	------

" "	départ chemin la Chapelle	0.50
-----	---------------------------	------

" "	Élégag. du tout	0.40
-----	-----------------	------

" "	A. Provost Départ Québec 26 B.	1.50
-----	--------------------------------	------

" "	O. Bureau " 27 A	<u>1.60</u>	10.50
-----	------------------	-------------	-------

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le Conseiller Jules Brassard

Secondé par Arthur Alarie

que la Siance soit levée

Jules Léonard
Sec. Secrétaire

Adopté unanimement.
James M^{cl} Gibbons
Maire

CanadaMunicipalité du Village de Labelle.

Province de Québec à une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle district de Montcalm tenue à la salle ordinaire des séances le 1^{er} Décembre 1919 à 7^h 30 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire James Mc Gibbon et Messieurs les conseillers Arthur Alarie, Silvani Campau et Damasse Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par l'^e le conseiller Silvani Campau
Secondé par Damasse Labelle
que les minutes de la séance du 3 Novembre 1919 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par Silvani Campau
que M^r Louis Valiquette soit nommé membre du Bureau d'hygiène local en remplacement de feu Martin Cassidy et que M^r Damasse Labelle soit nommé Officier exécutif du dit Bureau (Le bureau d'hygiène se compose donc de l'^e James Mc Gibbon, Damasse Labelle et Louis Valiquette)

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le Conseiller A. Alarie
Secondé par D. Labelle
que le Secrétaire trésorier soit nommé Président d'élection.

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le conseiller Damasse Labelle
Secondé par Silvani Campau
que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

1129	à L. Valiquette par J ^e G. Limard. pour envoi l'embase	0.75
3074	J. J. Belisle	0.75
4164	fo E. Giguere	0.75
248✓	midor Bourgeois	0.75
197✓	par la Comp ^{re} Éclairage du pont. globes et mèches.	3.40
m	" pour 2 boîtes	1.00
m		7.4
		à suivre

vers le bas

137 ✓ à Damasse Labelle par la Corp^e pour visiter le chantier. \$ 2.00
 144 ✓ à Otto Gauthier par Jos. Papineau, pour pension à l'^{le} Papineau 27 jours. — \$ 27.00
 185 ✓ à Arthur Alarie — Express pour le bateau de l'^{le} Papineau \$ 0.70
 185 ✓ — — Frais de voyage, pension &c.
 pour conduire l'^{le} Papineau à St-Antoine 28.50 29.20

Adopté unanimement

Proposé par l'^{le} Conseiller Arthur Alarie

Secondé par — — Damasse Labelle

que Louis Valiquette soit autorisé à acheter le concrète et les tuyaux nécessaires pour placer un poêle dans son atelier de la maison du Conseil

Adopté unanimement

Proposé par l'^{le} Conseiller Damasse Labelle

Secondé par " Silvani Compere

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

James M^g Gibbons
MaireJules Léonard
Sec. trésorier